



## PROJET DE STRUCTURE

Cohérentes, raisonnées et volontaires,

Nos ambitions,  
Nos actions

*"Les associations occupent une place importante dans la vie économique, sociale et culturelle de notre pays. Elles constituent également un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités. Partenaires des pouvoirs publics, les associations, enfin, contribuent à la prise en compte de l'intérêt général par leur fonction de veille, d'innovation et d'animation des territoires"*

Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse et des Sports.



## Préambule

De la citation du Ministre Jean-François LAMOUR, notée en couverture, nous voudrions focaliser ces quelques mots : « fonction de veille, d'innovation et d'animation des territoires ». En quelques décennies, le monde associatif a fortement évolué, enrichi par les événements sociaux et économiques qui ont traversé notre pays. Il s'est structuré, renforcé, investissant des secteurs-clés.

Lieu de rencontre des forces vives, l'association est un creuset d'initiatives répondant aux aspirations les plus diverses. La Maison des Jeunes et de la Culture, outre ses missions socio-éducatives et culturelles, demeure une référence en termes de proximité et de réactivité. Notre Maison des Jeunes et de la Culture permet la rencontre de publics variés. Son cœur bat à l'unisson de celui de sa région depuis 40 ans.

40 ans, c'est le bel âge pour analyser notre réalité associative, nos missions, nos envies pour que nos publics puissent trouver dans la Maison *leur* maison.

A la suite d'un état des lieux réalisé par les salariés en 2002, il est apparu nécessaire aux yeux des administrateurs, simultanément à la demande des salariés de formaliser un projet politique pour l'association.

Avec l'aide de la Ligue de l'Enseignement du Calvados, une réflexion a été menée sur les thèmes suivants : l'éducation populaire, la place des jeunes dans la cité, la laïcité et l'association, la notion de culture.

Les rencontres successives sur ces sujets ont permis au groupe de mettre en évidence des volontés communes et fédératives.

C'est tout naturellement que le groupe, accompagné par la Ligue, s'est engagé dans une démarche de rédaction du Projet Politique, avec la volonté d'associer dans un premier temps les salariés et ensuite la collectivité territoriale, cette dernière étape offrant l'éventualité d'une contractualisation d'objectifs.

Notre projet de structure est une volonté forte d'affirmer nos choix, d'inscrire nos partenariats dans le temps et de proposer à tous nos adhérents des actions répondant chaque année davantage à leurs attentes, à leurs besoins dits ou induits par une évolution sociétale conduisant à des mixités relationnelles parfois en déshérence.

La MJC de Vire est une maison où chacun peut se retrouver, vivre et s'épanouir.

Avec ses bases solides et réaffirmées, nous la consolidons pour aujourd'hui et pour l'avenir.

## Sommaire

|   |         |
|---|---------|
| I - LE CONTEXTE HISTORIQUE  |         |
| A/ Histoire de l'Education Populaire et de l'animation socioculturelle. | page 4  |
| B/ La création et le développement de la MJC.                           | page 6  |
| II - LE TERRITOIRE  |         |
| A/. Le Bocage Virois.   | page 9  |
| B/. Les Atouts, les Insuffisances.                                      | page 13 |
| C/. Les Problématiques du Territoire.                                   | page 13 |
| III - L'ASSOCIATION   |         |
| A/ Le Contexte.   | page 14 |
| B/ Les Valeurs.   | page 14 |
| C/ L'Organisation.  | page 16 |
| 1)Le Secteur Loisirs Quotidiens.  | page 16 |
| 2)Le Secteur Enfance.   | page 17 |
| 3)Le Secteur Jeunesse.  | page 18 |
| 4)Le Secteur Nautique.  | page 20 |
| 5)Le secteur administratif et technique.                                | page 21 |
| D/ Les Moyens Financiers.   | page 22 |
| E/ Les Missions.  | page 22 |
| F/ Nos Atouts, nos Insuffisances.                                       | page 24 |
| G/ Nos Problématiques.  | page 25 |
| IV - LES ENJEUX   | page 25 |
| V – LES ORIENTATIONS  | page 29 |
| VI – LE CODE DES ACTIVITES  | page 30 |
| VII – ANNEXES   | page 31 |

## I - LE CONTEXTE HISTORIQUE

### A/ - L'histoire de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle.

Les sociétés modernes dites à l'occidentale se reconnaissent notamment par la place donnée à l'éducation des jeunes générations. Le modèle de Jules Ferry, l'universalité de l'accès à l'école a su donner un nouvel élan au progrès social. Cette prise en compte croît chaque année, impliquant de nouveaux acteurs et l'éducation est devenue un pilier de l'action des grands Etats de ce monde.

Cependant, le milieu éducatif ne peut répondre à toutes les missions concomitantes à l'évolution croissante des attentes des populations et à la modernisation chronique des modes de vie. En parallèle aux politiques natalistes de l'entre-deux-guerres, des initiatives fortes en direction de la jeunesse voient le jour. Le Front Populaire et le développement des vacances voient également l'ébauche du projet de Club de Loisirs de Léo Lagrange.

#### **Les mouvements liés à la jeunesse, lieux de rencontre générationnelle sensibles**

Rapidement, les pouvoirs publics ne considèrent plus ces actions que comme de simples activités d'occupation du temps libre, mais ils y voient les moyens de réaliser une ouverture culturelle amenant la jeunesse à progresser. Détournée par le régime collaborationniste de Vichy, la notion de Maisons des Jeunes va échapper progressivement à la dérive doctrinale vichyste pour rejoindre la résistance et être déshabillée en 1943. Cette donnée a certainement été bien prise en considération par la IVème République naissante : le développement de structures socio-éducatives peut être le moyen de toucher la jeunesse et peut également permettre que les jeunes s'investissent dans des projets, en étant responsables en partie de leurs actions, avec une certaine liberté de choix. C'est le temps de l'expérimentation sur le plan de la pédagogie et des principes de fonctionnement (expérimentation de la co-gestion).

#### **La république gaullienne et l'essor des Maisons de la Jeunesse et de la Culture**

Le ministère de Maurice Herzog (sous la présidence du Général de Gaulle) sera l'artisan de l'essor des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, qui seront multipliées par six en dix ans (1200 en 1968), avec des moyens de fonctionnement en conséquence. Les villes voient surtout les MJC comme un outil de la paix sociale, en réponse aux mouvements tels que les « Blousons Noirs ». Professionnalisées, les MJC se dotent de personnel qualifié. Cependant, cette montée en puissance engendre des craintes, notamment dues à l'apparente indépendance d'esprit des MJC. Les Mille-Clubs sont alors créés, pour que les jeunes y trouvent une autonomie plus grande, dans une échelle d'intervention réduite, mais leur fonctionnement s'avère rapidement problématique.

1968 est une date importante pour les MJC. Les événements les placent dans la tourmente, car elles s'ouvrent aux débats, à la libre expression des mouvements sociaux (d'où la durable réputation de «nid de gauchistes » !), et elles connaissent des débats internes. La Fédération Française des MJC connaît alors une scission, entre la FFMJC « historique » et l'Union des Fédérations Régionales des Maisons de Jeunes et de la Culture.

### **Les années 1970, la transition**

Les années 1970 voient le concept d'éducation populaire peu à peu remplacé par celui d'animation socioculturelle. Les MJC s'ouvrent aux femmes, au troisième âge et s'apparentent davantage aux Maisons pour tous : ouverture en journée sur le temps scolaire, activités diversifiées pour les adultes... Le salariat qui tend à se substituer au bénévolat engendre des craintes d'affaiblissement de l'engagement volontaire.

### **Les années 1980, espoir et déceptions**

L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981 suscite l'espoir de mettre en place un grand projet. Le ministre du Temps Libre annonce un projet de démocratisation des loisirs et l'aménagement du Temps Libre. L'Education Populaire est réhabilitée et inscrite dans le projet de nouvelle citoyenneté annoncée par P. Maurois, des moyens sont mis en œuvre : création de nombreux postes FONJEP, augmentation de la participation de l'Etat, en 1983 signature d'une convention entre l'Etat et l'institution MJC (financements pluriannuels, reconnaissance de la vocation d'intérêt général). Le plan de rigueur de 1985 affecte fortement le secteur par une baisse notable des crédits, perçue comme un désintérêt voire un désaveu. La mise en place de la décentralisation, sans transfert de moyens, laisse les MJC seules face aux municipalités et aux pressions de commandes locales (évolution vers le management partenarial).

### **Les années 90 et la "re fondation" de la FFMJC"**

En 1994, l'assemblée générale du Havre relance le rassemblement. On écrit un projet tenant compte d'un nouveau contexte de société marqué par la mondialisation.

Le projet définit trois finalités : développement du lien social, qualification des personnes, animation d'espaces publics de démocratie et de citoyenneté républicaine visant à développer les capacités de l'individu à pouvoir analyser, comprendre, délibérer et décider. Pour mettre en place son projet, la FFMJC se dote d'un outil national permettant de restructurer une réelle vie fédérative autour de plusieurs services (culture et communication, gestion, formation, relation avec les partis, syndicats...).

## **Un espace ressource pour les associations locales**

Alors que de nombreuses associations se sont montées en dehors de ces structures d'éducation populaire, les MJC ont dû se réformer pour aller à la rencontre des habitants et re-dynamiser les quartiers urbains à partir de leurs équipements socioculturels. Pour beaucoup, cette revitalisation est passée par un partenariat renouvelé avec les associations locales, non pas concurrentes, mais partenaires des MJC. Les associations peuvent y trouver un espace (prêt de locaux par exemple), des services à la carte (reprographie, établissement de feuilles de paie...) et du matériel pour leurs projets, mais aussi des compétences qui leur font souvent défaut notamment en terme d'animation.

Les MJC sont des lieux privilégiés pour élargir les partenariats avec les pouvoirs publics. Les associations locales qui rejoignent les MJC adhérentes aux fédérations peuvent contractualiser plus facilement, se retrouver partie prenante de convention de partenariat, par exemple à l'échelle intercommunale. Certaines MJC ont d'ailleurs développé des fonctions qui en font de véritables structures d'appui à la vie associative locale. De ces liens associations/MJC, émergent des projets mieux adaptés aux attentes des habitants, mais aussi une des facettes du nouveau visage de l'éducation populaire.

### **B/ - La création et le développement de la MJC de Vire**

#### ***Les jeunes années :***

En octobre 1965 se tient la réunion constitutive de la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Vire et affiche des objectifs ambitieux. « La MJC est appelée à devenir le lieu de rencontre de toute la jeunesse de la cité » et de lutter contre « la perte du sens de la collectivité ».

Dans les cinq années qui suivent, le nombre d'adhérents passe de 100 à 150. Les activités proposées sont alors essentiellement culturelles (théâtre, ciné-club, labo-photo...) et mobilisent un budget inférieur à 7200F de l'époque. La maison s'inscrit dans la politique définie au niveau national à savoir impliquer les jeunes dans la gestion de la structure.

L'année 1968 est marquée par :

- l'incendie qui a détruit 60% des locaux dans la nuit du 29 au 30 juin
- une très forte participation des adhérents à l'Assemblée Générale soit 85 participants sur 110 adhérents dont 46 jeunes de moins de 18 ans !!! –

La participation des adhérents aux assemblées générales d'ailleurs importante - pendant toute la décennie 70 : elle oscille entre 100 et 150. Parallèlement, le nombre des adhérents s'est considérablement accru : il a été multiplié par dix en quinze ans. Le rayonnement de la MJC dépasse largement le nombre des adhérents : ses quinzaines : indienne (77), mexicaine (79), grecque (81) conduisent à une large fréquentation. C'est à Vire, dans la MJC, qu'a lieu la première quinzaine thématique de France. La MJC est un carrefour d'idées nouvelles.

## ***La MJC et les jeunes***

En 1974, l'Assemblée Générale décide de la création d'un centre de loisirs dont elle assurera l'animation, la gestion s'effectuant en concertation avec la commission municipale en 1976. En 1977, la gestion en est totalement confiée à la MJC. ; le succès des CLSH conduit à accroître les temps d'ouverture à toutes les vacances scolaires (1979). Par ailleurs, les jeunes adolescents obtiennent un lieu qui leur est propre : le Mille-clubs qui est inauguré dans le quartier de la Planche en 1974.

## ***Fonctionnement de la structure***

Le bénévolat prévaut dans les premières années mais il atteint ses limites avec la croissance de la MJC et la diversification de ses activités. La MJC engage un directeur, Mr Fougères, en 1970 employé par la Fédération Régionale puis par l'Union Normande en 1980. Elle s'appuie progressivement sur des animateurs professionnels et se montre soucieuse de proposer une formation aux animateurs volontaires et profite de postes FONJEP.

## ***Vers une structure d'entreprise***

A partir de la décennie 80, la MJC connaît une croissance à plusieurs niveaux :

- les adhérents passent de 676 en 1979 à 1100 en 1981 et leur nombre va croissant jusqu'en 89 date à laquelle la vitesse s'établit autour de 1700.
- La masse budgétaire croît dans le même temps de manière significative.
- Les secteurs se développent et se modernisent CLSH (ouverture du centre "Thibergien" vacances et mercredi ). Informatisation du secteur administratif
- Des nouveautés : Ludothèque, Base nautique : Tiers Temps pédagogique, Centre d'Information Sociale
- Manifestations : disparition des quinzaines mais participation aux premiers carnivals de Vire.

Le personnel s'étoffe, croît et se spécialise. Une directrice-adjoint vient soutenir l'action du directeur et un responsable du centre de voile est recruté.

## ***Une fin de siècle difficile***

La professionnalisation a entraîné des exigences nouvelles : la conformité avec le droit du travail notamment.

La non-application de certains articles de la convention SNAECSO à laquelle avait adhéré la M.J.C. a amené celle-ci en 1998 aux Prud'hommes.

Un nouvel accord d'entreprise et un soutien financier de la municipalité permettent de sortir de la crise et d'assainir la situation.

La M.J.C. adhère ensuite à la convention collective nationale de l'animation qui couvre, cette fois, totalement le champ d'application des professions de l'animation.

La M.J.C. a néanmoins, pendant toute cette période difficile pu assurer l'ensemble de ses missions et les adhérents n'ont pas eu à souffrir de ces turbulences : élaboration d'un nouveau projet éducatif, ouverture d'un Point Information Jeunesse ...

Nouveautés :

- les temps forts : droits de l'enfant, semaine contre le racisme...
- la maison de quartier
- inauguration des nouveaux locaux du centre de loisirs.

Le directeur quitte la structure en septembre 1999, un nouveau lui succède rapidement.

### ***La M.J.C. entre dans le 21<sup>ème</sup> siècle***

Une nouvelle dynamique est née : un travail collectif se met en place et rapidement l'élaboration d'un projet de structure apparaît nécessaire.

Parallèlement à ce projet, les membres du CA et l'équipe permanente s'inscrivent dans un dispositif de labellisation

Un état des lieux est réalisé en 2001 par l'ensemble de l'équipe dans le souci de réaliser un diagnostic de la structure.

L'espace multimédia, la fête du jeu, l'arrivée des jeunes en Service Volontaire Européen... ne sont que des exemples de projets élaborés et mis en oeuvre en ce début de siècle.

Le projet médiathèque est l'occasion en concertation avec la ville :

- de mettre en conformité les locaux de la MJC,
- de jeter les bases de sa restructuration.

## II - LE TERRITOIRE

### A/ Le Bocage virois

#### *Présentation du territoire*

La Sous-préfecture du Calvados est inscrite dans une région de bocage caractérisé par de hautes collines et profondes vallées de la Virène, de la Souleuvre et de la Dathée. Le maillage du bocage préservé confère à cette région une certaine authenticité.

#### *Vire, une ville relais aux confins du Calvados de l'Orne et de la Manche*

L'aire d'influence directe de la ville est restreinte car concurrencée par d'autres villes moyennes situées dans un rayon d'environ 30 km : Flers, Villedieu, St Lô et par la proximité de Caen à moins de 60 Km, dont la zone de chalandise comprend Caumont-l'Eventé, Villers-Bocage et dans une moindre mesure Aunay-sur-Odon. Son bassin d'emploi déborde au sud dans la Manche, vers Sourdeval et Mortain. L'influence directe de Vire déborde peu son canton, et l'espace intermédiaire (Bény- Vassy - St Sever - Condé sur Noireau) constitue une zone mal polarisée. Annexe 1

Vire affiche sa volonté d'être une ville - relais, malgré les aménagements récents dans le réseau de communications : 20km la séparent de l'A 84, les routes de raccordement ne sont pas des voies rapides en particulier la portion Vire –Campeaux ; tandis que la route dite "de Paris" tortille vers Tinchebray. Notre cité est restée en marge des grands axes routiers. Un atout pourrait résider dans la voie ferrée Granville-Paris, si un jour s'affirme une volonté politique de développement du rail mais actuellement le maintien de la ligne est le seul acquis tangible.

En conclusion, nous pouvons noter qu'il s'agit d'une région dotée d'attraits paysagers mais aux infrastructures insuffisantes.

#### *Le contexte socio-économique*

La population de l'arrondissement de Vire :

Les six cantons de l'arrondissement représentent une population de 55 000 habitants sur une superficie de 962 km<sup>2</sup> soit une densité de population de 56 hab/km<sup>2</sup> densité faible par rapport à la densité nationale (106) : on notera que des 4 arrondissements du Calvados, celui de Vire est le moins peuplé.

Le canton de Vire est le plus peuplé de l'arrondissement avec 18 600 habitants. Si l'on considère l'aire sur laquelle Vire exerce son influence, à savoir les cantons de Vire, Le Bény-Bocage, St Sever et Vassy, la zone desservie est d'environ 30 000 personnes (auxquelles il faudrait ajouter la population du canton de Sourdeval dans la Manche soit 5000 personnes).

La structure démographique de l'arrondissement fait apparaître un vieillissement de la population avec une proportion des plus de 60 ans supérieure à la moyenne nationale et en croissance depuis 10 ans, ceci essentiellement à cause d'un solde migratoire négatif. C'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble de la Basse Normandie dont l'INSEE prévoit la poursuite du vieillissement pouvant aller jusqu'à la diminution de population à l'horizon 2030.

Le taux de chômage officiel (au sens du BIT) en 2002 est à Vire de 7 % contre 8.7% pour l'ensemble de la Basse Normandie, mais ce taux est de 24.5% pour les jeunes (contre 24% en BN). Dès lors, on comprend que les départs sont surtout le fait des jeunes. Le nombre des moins de 25 ans a diminué d'environ 13% pour l'arrondissement de Vire contre 3% pour le département. La zone de Condé-sur-Noireau est la plus touchée par ce phénomène avec une baisse de 24%. Annexe 2

### ***L'économie locale***

L'agriculture demeure un secteur-clé de l'économie locale bien que le nombre d'agriculteurs ne cesse de décroître; l'agriculture génère une quantité d'activités en amont (vente et réparation de matériel agricole, intrants, engrais...) et surtout en aval (transformations des produits agricoles). L'économie viroise est fortement dépendante des industries locales telles que l'automobile, la métallurgie légère et les transports.

Le secteur tertiaire, essentiellement des services publics sont ceux d'une petite sous-préfecture (hôpital, lycée, lycée professionnel et lycée agricole...). Le tertiaire marchand a du mal à se développer et le petit commerce de centre ville régresse.

### ***Environnement scolaire, associatif et culturel***

Hormis les écoles primaires et maternelles implantées dans les différentes communes de la communauté, Vire a vocation à accueillir toute la population des élèves scolarisés en secondaire et dans le supérieur. Les neuf établissements du secondaire accueillent 3200 élèves dont 60% sont hors virois. Il y a un fort mouvement quotidien de bus à travers le bocage, et un lieu stratégique, qui est la gare routière.

Le tissu associatif virois compte environ 150 associations.

Dans le secteur de la jeunesse, on trouve plusieurs associations à caractère sportif :

- Union Sportive Municipale Viroise avec ses 16 sections et le football club Virois avec ses 450 licenciés.
- Des associations culturelles : danses, musique, festival de rue, associations de jumelage, harmonie municipale...
- Le théâtre, établissement national de production et de diffusion artistique,
- Des organismes socioculturels : MJC, centre socioculturel CAF,
- Des services municipaux, un cinéma arts et essai avec le label jeune public, un service des sports, un service aux associations, un service des jumelages, une école de musique.

## ***Environnement institutionnel***

Sur la commune, les partenaires sont engagés dans un Contrat Educatif Local, un Contrat Temps Libre et un Contrat petite enfance. L'association MJC est présente au sein de ces dispositifs au sein des 3 comités de pilotage. La représentation de la MJC est assurée par l'équipe de direction. Un partenariat existe dans la mise en œuvre de projets d'activités avec les communes de Vassy, Bény-Bocage et Tinchebray.

## ***Relation entre communes***

La Communauté de Communes ne s'est pas encore donnée de compétences quant aux problématiques de la jeunesse sur son territoire. Depuis fin 2002, elle gère un centre aquatique nouvellement construit et ouvert au public.

A travers leurs activités, le festival des Virevoltés (spectacles de rue) sur la période du mois de juillet, le théâtre du Préau par sa programmation et par son festival des petites scènes buissonnières en automne, le cinéma, le centre nautique multi sports et les loisirs quotidiens et socio-éducatifs de la MJC participent à la dynamique intercommunale.

## ***Les Structures d'Animation dans les Communautés de Communes environnantes***

La création des communautés de communes, dans les cantons environnants, a permis de renforcer les structures existantes et de créer de nouvelles structures en fonction de besoins repérés :

Bény Bocage : Association Bocaine de Coordination, Centre de Loisirs, l'ALPA (loisirs ados) 11-18 ans, récréa gym enfants, arts plastiques, découvertes musicales, Théâtre, environ 250 adhérents

St Sever : Ecole de musique, l'ASCI : Centre de loisirs Bocage Animation à Sept Frères (mairie de St Sever), Local ados, Ferme des enfants 0 à 3 ans (assistance enfance), Base nautique de Pont farcy, Café rencontres Mesnil Clinchamps, Bocage-Loisirs St Manvieu (fête de la musique, marcher de Noël, 8 à 10 bénévoles)

Vassy : Sports Loisirs enfants et ados, gym, tennis, natation, danse moderne, mini foot, roller, judo, randonnées, Ecole des artistes, sculpture, musique, reliure, dessins, théâtre (15 participants), Ecole de musique, Ping-pong, Centre de loisirs 3/6 ans, 6/13 ans, 11/18 ans (212 participants en 2004)

La démarche engagée par la D.R.D.J.S visant à labelliser les structures d'animation en direction des jeunes, a favorisé le développement d'une concertation de travail qui suscite l'émergence de projets communs au bocage.

### ***Moyens de communication et d'information.***

Il existe depuis 20 ans une radio locale, ainsi que 3 journaux. La ville de Vire diffuse aussi un bulletin municipal et dispose de panneaux d'affichage.

Dans le cadre du Projet Educatif Local, un bulletin de présentation des propositions, faites par les structures d'animation de la ville, est imprimé et diffusé dans toutes les écoles et les lieux d'information avant chaque période de vacances.

### ***Moyens de transport***

Le bassin virois bénéficie des transports du Conseil Général et d'une liaison SNCF (Paris-Granville).

Il existe aussi un réseau de transports en commun sur la commune avec 2 lignes inter quartiers – centre ville.

Des taxis viennent compléter les transport en commun sous forme de taxis collectifs au tarif des bus.

## B/ Les Atouts, les Insuffisances

### Les Atouts

- Le taux de délinquance est un des moins élevés de France.
- Les unités d'habitat social sont éclatées et de petite taille.
- Le taux de chômage officiel est inférieur à celui de la Basse Normandie.
- Une vie associative riche dans de nombreux domaines.
- Un soutien important de la Collectivité territoriale en direction des associations.
- Une représentation importante de la Mairie au sein du Conseil d'Administration.
- L'Association MJC est partenaire dans le Projet Educatif Local.
- Un soutien important de l'Europe par le biais de Laeder+ et Bocage Développement.

### Les Faiblesses

- Des habitants en réelles difficultés sociales mais peu visibles du fait de leur éparpillement dans les communes rurales ou du peu de concentration urbaine.
- Un taux de chômage des jeunes plus élevé que celui de la Basse Normandie.
- Un exode important des jeunes adultes à l'issue des études d'où un vieillissement de la population.
- Une dynamique partenariale peu développée.
- Interdépendance forte de la vie économique du bassin dans la fréquentation des activités.
- Une dynamique intercommunale inexistante dans le domaine de la jeunesse et de l'animation socioculturelle.
- Peu de développement dans les domaines des musiques actuelles et du multimédia.
- Des difficultés de communication avec la Mairie d'où découlent des incompréhensions malgré une volonté de lisibilité de l'action.
- Manque de clarté du Projet Politique en direction de la Jeunesse.
- Disparité des actions d'animation.

## C/ Les Problématiques du Territoire

*(Ensemble de constats qui amènent à la réflexion et au positionnement.)*

- Faible présence des jeunes après les études secondaire.
- Difficulté d'accessibilité des habitants de la communauté de commune aux activités.
- Peu de partenariat entre les acteurs institutionnels et associatifs.

## IV - L'ASSOCIATION MJC

### A/ Le contexte

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

*art 1 de la loi de 1901 sur le contrat d'association.*

Des modifications des politiques liées à la jeunesse, à l'éducation populaire, à l'animation socioculturelle, les différents acteurs en retirent la nécessité d'une action pour que les individus participent aux projets. La simple consommation d'activités ne suffit pas pour parvenir à un développement efficace, avec des effets sur le progrès social et culturel des publics concernés. L'aspect institutionnel peut être considéré comme une perte d'autonomie et de libre-arbitre, d'où cette plus facile consommation de l'activité. L'association, par sa gestion indépendante, ses propres choix est une possibilité pour l'adhérent de prendre part aux décisions le concernant directement. La société civile est alors un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des élus.

Une Maison de la Jeunesse et de la Culture sous forme associative est une proposition de participation active aux choix régissant une grande partie du temps de vie des publics. A charge pour elle de trouver les moyens d'intéresser ses publics et de les intégrer dans ses fonctionnements, en mettant en exergue par exemple l'importance mais aussi la proximité et la réactivité de ses choix et ses activités.

### B/ Les Valeurs »

L'esprit qui prévalait à la création des Maisons de la Jeunesse et de la Culture dans les années 1960 demeure le nôtre aujourd'hui. La force de notre association est d'être à la croisée de cultures, de styles de vie, d'esprits différents qui nous invitent à être chaque année davantage réactifs et imaginatifs pour répondre aux attentes.

#### « Education Populaire »

Cette locution induit des valeurs que nous souhaitons afficher et partager avec nos publics, aidés en cela par nos partenaires : laïcité, respect de l'autre, apolitisme, tolérance, solidarité. Ces valeurs humanistes sont essentielles dans le développement de chaque individu, chacun de nos adhérents qui est unique, mais qui peut vivre dans une communauté locale de projets, parmi des voisins tous différents. La notion de règles de vie au sein de nos activités est parfois une première approche concrète, notamment pour les jeunes publics, de la participation à un projet extérieur à l'environnement familial.

## **La Mixité Sociale**

La MJC veut être en quelque sorte un village global, dans lequel le lien social se crée, se renforce, se développe entre les habitants des quartiers de la ville, des villages de la communauté de communes et des communes extérieures.

C'est en apprenant à se connaître que le respect s'installe et préside ainsi au mieux-vivre ensemble.

La MJC est à l'écoute pour répondre aux attentes mais il lui est aussi nécessaire parfois de provoquer une réaction ou de devancer un besoin : amener par l'expérimentation, les publics dits sensibles, à acquérir une plus grande autonomie dans leurs choix d'activités socio-éducatives et dans leurs modes de consommation de la ville et de ses équipements. Cette mixité sociale, que d'aucuns qualifient d'objectif humaniste utopique, ne saura pas, pour la MJC, constituer seulement une idée maîtresse de ses choix, mais une réalité au quotidien, bâtie en étroite relation avec les différents publics concernés, avec réalisme, patience et adaptabilité. Ce point essentiel fait toute la différence entre des publics consomm'acteurs et des publics participatifs. L'objectif est de les aider à devenir des citoyens conscients.

## **Qualité des services et réalisation de soi**

L'individu, quel qu'il soit et quelle que soit sa condition physique, son âge, sa situation sociale bénéficie dans la MJC, de la même écoute, de la même qualité de service. Cet objectif fort est essentiel dans un système social où les apparences et les différences de moyens sont autant d'écueils à l'égalité des chances, en dépit des politiques affichées.

La MJC, parmi les structures régionales et nationales d'éducation populaire sait être un relais, un moteur d'idées, un espace d'échanges et de débats.

De plus, chaque adhérent trouve à la MJC, non seulement un lieu d'égalité d'accès aux activités socioculturelles et de loisirs mais, par les actions mises en place et développées par l'équipe d'animateurs professionnels et bénévoles, un moyen de se réaliser, de se valoriser, de trouver sa place dans le groupe social. La cohérence de ce dernier n'est valable pour la MJC que s'il est considéré dans son ensemble, en tenant compte de toutes les générations. La MJC considère l'intergénérationnel comme un des fondements de son action.

## **La Démocratie « particip-active »**

Alors que selon les aléas politiques, économiques, sociaux, nombre de citoyens se détachent peu à peu de la « chose publique », l'association MJC, par ses actions, son fonctionnement participatif, s'affirme comme un lieu de démocratie active, participative. En ouvrant ses portes aux valeurs humanistes mondiales et aux logiques de développement durable, elle fait de ses adhérents des éco-citoyens capables de juger par eux-mêmes et d'être précepteurs.

## C/ L'organisation

Au cours des 40 années de son existence, la structure humaine et financière de la MJC a évolué en même temps que se développent ses activités en fonction des missions qui lui ont été dévolues.

La MJC a répondu également à des appels à projets qui ont nécessité une adaptation de son fonctionnement. Comme détaillé plus haut, dans l'historique de la MJC, la structure est attachée à la formation permanente de son personnel, en raison, à la fois, de la nécessité d'adaptation aux publics et aux nouvelles orientations nationales ou régionales mais surtout dans un souci de qualité du service rendu aux adhérents.

Annexe 3

La MJC est organisée en « Secteurs », coordonnés par la directrice-adjointe. Chaque secteur est animé par un ou plusieurs animateurs salariés, indemnisés, ou bénévoles dans le cadre de projets, présentés et évalués chaque année.

### 1) Le secteur loisirs quotidiens

Le secteur Loisirs Quotidiens est une part importante de l'activité de la MJC. Il est ce qui peut être considéré comme son activité historique, celle dont elle a l'initiative, dans le cadre associatif et qui a été à l'origine de la création de nombreuses associations à Vire.

Ce secteur touche un public dont l'éventail d'âge s'échelonne de 4 à 83 ans. La MJC propose un programme, selon la demande des adhérents, les propositions d'animateurs, en fonction des moyens humains et des capacités d'accueil. Elle teste également des activités, qu'elle juge intéressante pour susciter la curiosité de nouveaux publics et favoriser une forme de vulgarisation auprès du plus grand nombre dans un souci de mixité sociale. Elle s'affirme comme lieu de rencontre important dans la vie de la cité.

Annexe 4

Alors qu'elle est, réglementairement parlant, sise sur le seul territoire de la ville de Vire, 50% des adhérents sont originaires de communes autres que Vire, dont 26% hors du canton virois. Le secteur Loisirs Quotidiens représente 60% des adhérents tout en sachant que nombre d'entre eux et principalement les enfants et les jeunes ne se limitent pas à ces seules activités. La fréquentation à ces activités contribue à l'image de la ville au-delà de ses limites administratives et à son tissu commercial.

La gestion directe de ces activités permet une réactivité forte de la MJC en fonction de la fréquentation ou des possibilités à répondre aux demandes du public (mise en place de stages).

Les animateurs, encadrant ces activités, sont placés sous deux statuts différents :

- les animateurs techniciens (Avenant 46, rémunérés en CDI)
- les animateurs bénévoles

Ces activités sont variées : sport, culture, bien-être, jeux de société. Chacun, quelle que soit sa condition physique, sociale, son âge, trouve une activité pouvant l'accueillir à la MJC. Ce panel contribue à l'offre globale de loisirs sur l'agglomération viroise et participe pour certaines d'entre elles à l'intégration de publics, nouveaux résidents et/ou non francophones (centres de loisirs, cours de français langue étrangère par exemple).

En fonction du statut des animateurs, la MJC module les tarifs des activités. En effet, elle considère chaque animation dans son univers propre, pour analyser les résultats financiers et de fréquentation, tout en considérant que le maintien d'une activité prend en compte ses éléments financiers mais aussi son impact dans les objectifs poursuivis par l'association dans ce secteur.

La modulation tarifaire et l'individualisation des activités permettent également aux publics un accès plus facile en fonction de leurs revenus, et l'accueil de nouveaux publics dans les activités de la MJC.

La MJC suscite par le biais de temps forts, la rencontre entre les adhérents : soirées des activités, soirées des adhérents, au cours desquelles des démonstrations permettent aux adhérents d'échanger leur savoir-faire et susciter le désir de partager ou de monter des projets ensemble. Certaines activités, seules ou avec d'autres, exposent régulièrement, dans la salle d'exposition de la MJC : reliure, sculpture, arts plastiques, patchwork... Ces moyens participent au projet global.

## 2) Le secteur enfance.

Chargé principalement de la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement, ce secteur est garant de la cohérence et de la mise en œuvre du projet éducatif, défini de façon tri annuelle et qui sert de référence à l'élaboration des projets pédagogiques des différentes périodes en concertation avec les animateurs volontaires. Annexe 5

L'encadrement de ces centres est assuré par des directeurs et des animateurs recrutés par la MJC ou par des animateurs permanents de l'association. La démarche pédagogique vise à amener progressivement les enfants et les jeunes, à devenir acteurs de leurs loisirs, et non plus seulement consommateurs.

Ces centres accueillent les enfants le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires exceptées aux vacances de Noël.

La mise en œuvre de la loi DDOSEC a suscité dans le département du Calvados, avec l'aide de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, une réflexion visant à garantir auprès de familles, les aspects qualitatifs des centres de loisirs, et de formaliser une charte garantissant un certain nombre de critères. Ce label a été attribué en début d'année 2005 aux centres de loisirs organisés par la MJC et met en évidence la qualité du travail développé en direction des enfants, des parents et des équipes d'animation dans le contexte socioculturel local.

Les animations sont organisées en relation avec les autres centres d'activité de la ville comme le cinéma, la bibliothèque, l'école de musique ou le théâtre.

La MJC favorise le recrutement d'animateurs volontaires locaux, en intégrant comme aides animateurs de jeunes virois désireux de s'engager dans l'animation, en les aidant à se former pour les fidéliser quelques années dans nos centres.

Cette fidélisation crée un lien de confiance avec les enfants et les parents et participe à une démarche éducative de qualité.

Dans un souci de complémentarité avec les centres de loisirs, la Ludothèque favorise depuis de nombreuses années la découverte du jeu de société. Prenant en compte, au même titre que la lecture, que *le jeu est un des atouts de l'éveil et du développement de l'enfant et du jeune*, il est apparu nécessaire au Conseil d'Administration d'affirmer l'importance du jeu en développant l'espace qui lui était

consacré et en pérennisant un poste d'animatrice Ludothèque, à mi-temps. Les objectifs poursuivis par cette sensibilisation tendent à valoriser, à travers le jeu, l'importance de la relation parents-enfants, à montrer, à travers les animations scolaires, l'intérêt éducatif du jeu et de lui donner, à l'occasion de manifestations importantes, un peu de ses lettres de noblesse.

Découlant directement des pratiques en centre de loisirs, le Secteur Enfance propose d'approfondir des sujets qui concernent de très près les enfants et les jeunes mais aussi leurs parents et, de façon plus générale, la cellule familiale.

Que ce soit les Droits de l'Enfant, les animations contre les Discriminations et le Racisme, Lire en Fête, l'environnement ; toutes ces thématiques favorisent l'approche de sujets parfois délicats, tout en conservant une dominante ludique, favorisant la réflexion et le questionnement.

Le travail mené implique les enfants dans la réflexion et les rend acteurs du projet, mais aussi vecteurs de sensibilisation auprès de leur cellule familiale. Toutes ces démarches sont valorisées lors d'expositions dans les locaux et dans les écoles, par des animations ou des spectacles conçus en commun.

Ces animations occupent une place importante dans le travail du secteur et participent à la formation continue et la sensibilisation des animateurs aux problématiques liées à l'enfance et à la famille.

C'est pourquoi, le secteur enfance et le secteur jeunesse élaborent en commun des outils de sensibilisation et développent ensemble une dynamique éducative favorisant les passerelles entre les actions. Elles s'inscrivent dans une démarche de continuité éducative tout au long de l'évolution de l'enfant et du jeune, ainsi que d'accompagnement continu des familles dans leur fonction parentale.

### **3) Le secteur jeunesse**

L'animation en direction des jeunes demeure le fil rouge de l'association puisque, dès sa création, ses membres marquait la volonté d'intégrer les jeunes dans toutes ses instances.

Au fil du temps, cette présence incontournable des jeunes s'est avérée régulièrement difficile et aléatoire, dépendant des relations entretenues avec eux par les animateurs, des articulations mises en œuvre entre les différentes activités et du côté épisodique de cette période de la croissance de chaque individu.

Occasionnellement, des tentatives ont été menées pour associer ce public à la vie de l'association et à la prise de responsabilités, mais nombre de ces tentatives ont fait long feu faute d'un réel accompagnement dans le temps et d'une inadaptation entre les soucis de gestion de la structure et les sujets qui préoccupent les jeunes.

Les moyens mis en œuvre en direction des jeunes se sont principalement formalisés par l'ouverture d'un "foyer", qui a fait l'objet d'actions de délocalisation par le biais du Mille Club. Ces espaces ont permis de faire émerger dans ces lieux l'expression des besoins des jeunes et la volonté de l'association à les intégrer à la vie de la Cité.

Avec la démolition du Mille Clubs, la construction de la Maison de Quartier L.Gille, la réorganisation d'un espace jeune à la MJC et la mise en œuvre d'une démarche de labellisation du secteur jeunesse, la place du jeune a fait l'objet d'un questionnement de la part des administrateurs et des salariés. Cette réflexion a débouché sur un projet de secteur pour une perspective de trois ans, en réaffirmant la volonté de remettre à l'ordre du jour l'implication des jeunes sous toutes ses formes au sein des temps forts et des instances de l'Association.

Actuellement le projet du secteur jeunesse s'appuie sur trois lieux :

- Un lieu est ouvert aux adolescents, l'espace jeunesse, pour lequel les jeunes participent au fonctionnement basé sur la démarche d'élaboration de projets et d'échanges.

- La Maison de Quartier Léonard Gille dont les activités proposées et les règles de vie, travaillées en concertation avec les enfants et les jeunes présents, ont un impact sur la vie du quartier et l'ouverture de ces publics sur la ville.

Les demandes sont fortes et la MJC s'attache à déterminer les meilleures formules en relation avec ses possibilités et la ville de Vire. Les familles ont ainsi la possibilité de découvrir l'offre socioculturelle existante et de s'ouvrir à d'autres formes d'activités.

L'éventail proposé et la récurrence des activités amènent dans cette maison des rencontres entre les jeunes de différents quartiers de la ville. En cela ces animations participent à la cohésion sociale viroise.

- L'Espace Multimédia, initialement adossé au Point Information Jeunesse, a bénéficié de la dynamique initiée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports pour le développement des points Cyb. La mise en place d'un poste d'animateur multimédia a permis de développer un éventail de propositions s'adressant aussi bien aux enfants, jeunes et adultes.

Les écoles n'ont pas été en reste de nos propositions puisque avec le développement des outils informatiques dans les écoles, s'est fait ressentir le besoin d'une personne ressource, compétente dans l'animation de séances permettant la mise en œuvre de projets scolaires s'appuyant sur l'outil informatique ou l'acquisition de connaissances informatiques permettant la validation de compétences pour les enfants.

Un partenariat avec le CFPPA de Vire a permis d'obtenir le label Point d'@ccès à la Télé formation et dans le même temps, dans le cadre d'un projet déposé auprès du Conseil Régional par la Ville de Vire, le label Espace Public Numérique (EPN) ouvrant droit aux aides pour la pérennisation du poste animateur.

Cet espace n'est pas uniquement destiné au public jeune, d'autant qu'il touche, à travers les stages informatiques, un public adulte. Toutefois, le développement du multimédia, des pratiques autour du cinéma, de la vidéo et de la musique sont des axes de développement de projets porteurs, en direction des jeunes, favorisant leur expression et leur esprit de création. La pérennisation du poste animateur devra faire l'objet d'une convention de partenariat avec la Ville de Vire, qui définira les modalités d'articulation et d'animation du projet avec les structures culturelles de Vire.

Il utilise aussi des modes opératoires variés :

- l'Animation de Quartier qui permet d'aller à la rencontre des jeunes présents au pied de leur immeuble, de leur faire part des animations mises en place et de les aider à prendre conscience de la ressource que représente l'animateur pour mener à bien leurs projets. Ces animations ne concernent pas uniquement le quartier L. Gille, mais aussi les autres quartiers de Vire.

- Le centre Acti-Jeunes qui est le prolongement des centres de loisirs pour les plus jeunes, mais adapté au rythme et aux centres d'intérêts des jeunes préadolescents dans le souci de prolonger la prise en charge pour les parents et ouvrir des horizons de projets aux jeunes sur des thèmes qui les mobilisent.

- Les propositions d'activités ludiques, techniques, de découverte et les séjours qui, par le biais de propositions des animateurs, favorisent la prise de contact avec les jeunes et introduit dans la dynamique engagée l'intérêt à élaborer collectivement leurs projets de loisirs.

- Les animations à caractère exceptionnel, basées sur un travail d'accompagnement des groupes de jeunes motivés ou qui se sont forgé une motivation dans la perspective d'un mode d'expression, mode qui participe à la reconnaissance de ce public par les autres habitants de la Cité. Ces animations peuvent être ouvertes à tous les publics comme le Festival du Jeu, la Fête de l'Internet, les Droits de l'Enfant ou principalement accès sur l'expression des jeunes comme un Festival Jeunes, l'organisation de Concerts.

- La sensibilisation des jeunes virois à la dimension européenne, grâce à l'accueil d'un jeune européen en SVE pour participer au projet multimédia de l'association et mettre en œuvre des interventions auprès des jeunes pour les informer sur le Programme Européen pour la Jeunesse et leur faire découvrir les possibilités qui leur sont offertes par ce programme.

- La mise en réseau des animations au niveau de l'intercommunalité pour favoriser l'ouverture et la mise en relation des jeunes vers tout ce qui peut les aider à se construire et élargir leur champ d'investigation.

La MJC remplit des missions nécessaires à la vie de toute ville, notamment en rapport avec l'accueil des enfants et les activités socio-éducatives nécessaires à l'éveil, la socialisation et l'évolution des jeunes en général. Elle est un des outils du Projet Educatif Local (PEL) de la ville de Vire.

#### **4) Le secteur nautique**

Après la création du lac de la Dathée en 1976, des activités nautiques ont été organisées dès 1978 le mercredi. Depuis 1984, le Centre Nautique accueille chaque été près de 500 enfants et jeunes venus de la région Viroise et de tout le département. C'est aussi à cette époque que la Voile Scolaire a été mise en place et qu'elle accueille à chaque année scolaire environ 250 enfants des classes primaires de Vire.

Des contacts ont été pris avec les établissements scolaires des communautés de communes environnantes et certaines mairies ont accepté de financer une activité de voile scolaire à leurs élèves d'âge primaire. Cela permet d'élargir l'impact du Centre Nautique d'autant que le Conseil Général du Calvados a initié une politique de développement de la filière nautique et les établissements scolaires vont bénéficier d'une aide par enfant qui favorisera cette pratique et la découverte des activités nautiques.

Les aménagements qui se sont succédé ont abouti à l'implantation actuelle de la Ferme de la Cour avec une base avancée au bord du lac. La mise en conformité du site

est en voie de régularisation ce qui nous permettra d'accueillir les groupes conformément à la législation en vigueur.

En 2001, à la suite de l'état des lieux et dans une perspective de développement, le Conseil d'Administration a décidé l'ouverture d'un secteur environnement et l'embauche d'un animateur en emploi-jeune.

Le poste a pallié, au début, la disparition d'un ¼ temps voile scolaire (suppression de la piscine municipale) et malgré un accompagnement du CPIE Vallée de l'Orne auprès de l'équipe du Centre Nautique, les activités environnement ont tardé à se développer et le poste n'a pu être maintenu. Les propositions d'animation environnement ont dû être interrompues. Cela précarise l'encadrement de la voile scolaire.

Le Centre Nautique a initié en même temps que les autres secteurs une démarche visant à favoriser la qualité pédagogique des interventions. La mise en place d'un contrat entre les groupes accueillis pendant les périodes de vacances et le Centre Nautique permet d'aller au-delà de la simple prestation nautique et contraint les partenaires à une démarche pédagogique concertée prenant en compte l'activité, son environnement et la prise en compte globale de l'enfant.

La période d'été est propice à l'accueil de particuliers et de touristes pour la location de matériel pour agrémenter leur passage dans la région.. Le développement de stages pendant toute la période estivale a permis de capter nombre de jeunes issus du bocage et désireux de découvrir ou d'approfondir les pratiques nautiques à proximité de chez eux.

Depuis plusieurs années, le Centre Nautique propose aux adultes la possibilité d'acquérir le permis bateau et d'anticiper ainsi sur leurs projets de loisirs.

## **5) Le secteur administratif et technique**

Nécessaire au suivi et à la cohésion des secteurs, le secteur administratif a pour vocation de veiller à la bonne marche administrative des activités et des animations. Il assure le suivi des inscriptions en lien avec les animateurs d'activités ainsi que le secrétariat de toutes les instances de l'association et veille à la diffusion de l'information auprès des animateurs et des adhérents.

Ce secteur, mis en place initialement avec une secrétaire employée territoriale, a évolué avec l'arrivée d'une secrétaire-comptable et a bénéficié successivement d'améliorations qui lui ont permis d'optimiser l'efficacité du service dans le souci de mieux gérer le suivi des Loisirs Quotidiens et d'assurer l'administration des autres secteurs.

Le secteur administratif et technique a assuré pendant de nombreuses années, et propose encore, un service aux associations pour la réalisation de travaux administratifs et de documents spécifiques (cartes, menus,...) ainsi que la fabrication et la distribution d'affiches pour toutes les manifestations organisées par la MJC.

C'est aussi à partir de ce service qu'est apparu le Point Information Jeunesse grâce à la mise à disposition d'informations répertoriées, jusqu'en 1999, époque à laquelle a été créé un poste de documentaliste en statut d'emploi jeune sous tutelle de la Ville de Vire, géré par le secteur jeunesse. A la fin de cette convention avec l'état, la municipalité a créé un poste ville à temps partiel et a repris à son compte la gestion de ce projet.

La comptabilité a longtemps été assurée par le directeur et la secrétaire salariée de l'association. Avec le développement des secteurs et des tâches administratives, un poste de comptable à mi-temps a été créé en 1991 et a évolué vers 70 % de temps.

L'informatisation de ce secteur, la mise en place de logiciels de gestion des adhérents, de paie et de comptabilité, ont permis de l'optimiser en simplifiant les procédures secrétariat – comptabilité. Il assure le seul lieu d'accueil dans le bâtiment.

## D/ - Les Moyens Financiers

Pour mener à bien ses missions, l'association perçoit de son financeur principal, la Ville de Vire, 50% de ses ressources totales, composées d'une subvention de fonctionnement et d'équipement représentant 14.5% du budget et le remboursement des salaires des postes sous convention qui représentent 35.5%.

Auxquels il faut ajouter la mise à disposition de locaux, l'entretien et la fourniture des fluides.

Les autres ressources concernent :

- ☑ les participations des familles à hauteur de 35% du budget incluant pour 15% les prestations d'Allocations Familiales,
- ☑ les aides de l'état pour 7%,
- ☑ des subventions diverses du conseil général, de l'Europe pour 3%
- ☑ des remboursements liés à la formation, aux assurances.

Il est important de préciser que la masse salariale représente 70% du budget global. Elle concerne sur une année civile 108 salariés, en CDI ou en CDD, intervenant pour 70% d'entre eux sur les structures socio-éducatives.

Annexe 6

## E/ - Les Missions de la MJC

La MJC de Vire, comme beaucoup de Maisons des Jeunes et de la Culture, créées en France dans les années 60, avait pour mission la prise en compte et l'accompagnement des jeunes de Vire sur leur temps libre.

Etant donné l'importance du bâtiment qui regroupe des installations sportives et des locaux à vocation socioculturelle, la municipalité de l'époque n'envisageait sûrement pas le seul accueil des jeunes et c'est pourquoi rapidement des activités ont été organisées qui ont concerné un public très large tant niveau de l'âge qu'au niveau social.

C'est pourquoi dans la Convention qui lie la MJC et la Ville de Vire, la MJC s'est vu confier la mission suivante :

à l'article 1 du titre III – Dispositions Relatives à l'Animation :

*"Le Conseil d'Administration de la MJC établira un programme annuel d'animations qui tiendra compte des activités possibles de la MJC, de la contribution à l'animation socioculturelle de la ville et de l'apport aux actions entreprises en faveur de la Jeunesse dans les différents quartiers en partenariat avec la Ville.*

*Conformément à ses statuts (cf. article 3), la MJC organisera des activités pour tous à des conditions abordables pour le plus grand nombre possible de la collectivité. Ces activités seront récréatives, éducatives et variées."*

Pendant de nombreuses années, la MJC a favorisé le développement d'activités diverses et variées puisque l'association a été maître d'œuvre aussi bien de quinzaines d'animation que de jumelages et s'est aussi impliquée dans la formation professionnelle ou les actions humanitaires. Certaines de ces activités ont pris leur autonomie et ont participé au développement associatif local

En 1974, la ville a confié à la MJC la gestion des Centres de Loisirs dans les termes suivants au chapitre III bis de la convention :

*"La Ville confie la gestion globale des Centres de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 13 ans à la MJC, Bâtiments équipés, espaces verts, mobiliers, en état pour l'ensemble, seront mis à disposition.*

*La MJC proposera à la Municipalité une enveloppe budgétaire pour en assurer le fonctionnement durant les vacances scolaires ainsi que, dans l'avenir, tous les mercredis des périodes scolarisées.*

- *La subvention sera allouée selon le principe de l'échelle mobile, calculée en journée-enfant.*
- *Les tarifs des repas seront fixés conjointement par la MJC et la ville.*
- *La MJC rendra compte en fournissant un état financier et un bilan annuel."*

L'ouverture d'un poste d'animateur pour la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement, le mercredi et pendant les vacances scolaire, a permis de développer, parallèlement, des actions visant l'accueil des enfants, en dehors des temps de fonctionnement des centres de loisirs, avec l'ouverture d'une ludothèque et la mise en œuvre d'animations thématiques visant à sensibiliser les enfants et les parents à des sujets qui les touchent et susciter ainsi la réflexion (droits de l'enfant, lire en fête, racisme, environnement, etc.).

Cette mission "induite" s'inscrit dans une complémentarité éducative avec les Centres de Loisirs Sans Hébergement.

La mission de gestion du Centre Nautique apparaît dans la convention à travers la mise à disposition de lieux. La mission qui lui est attachée s'inscrit dans la définition générale de la mission de la MJC, excepté pour la mise en œuvre de la Voile Scolaire, précédemment appelée tiers temps voile, pour laquelle la ville verse, en complément des salaires des éducateurs (1 ½ poste), une subvention qui positionne clairement la mission mise en œuvre depuis 1984, en concertation avec l'Education Nationale, pour les écoles primaires de Vire.

L'implantation d'un Mille-Club sur le quartier Léonard Gille en 1972 et l'attribution au secteur jeunesse d'un poste d'animateur pour la prise en charge du public jeune sur ce quartier, à raison de 12 heures par semaine, marquent la volonté de la municipalité par de favoriser la prise en charge dans le quartier de ce public, en complémentarité avec ce qui est organisé au foyer des jeunes dans le centre ville. Avec la mise à disposition de cette structure auprès de la MJC, la municipalité confie implicitement à l'association la mission de développer des actions délocalisées en direction des jeunes.

## F/ - Nos Atouts, nos Insuffisances

L'association possède quelques **atouts** qui lui permettent de mener à bien nombre de ses missions.

- La vie associative bénéficie d'une équipe de bénévoles et de salariés désireux de mener un travail d'équipe en veillant à maintenir une ambiance conviviale propice à l'émergence de projets à travers l'initiative individuelle et collective. Cela a permis à l'équipe du Conseil d'Administration de se forger la volonté de s'approprier un Projet Politique et de le rédiger pour le faire connaître. Cette même équipe a posé des principes de fonctionnement basés sur l'alternance dans les responsabilités et l'ouverture des instances associatives à de nouveaux bénévoles.
- L'équipe de salariés professionnels est majoritairement qualifiée et a le souci de la formation permanente et d'une transversalité de travail entre les secteurs.
- La MJC est repérée comme un lieu de vie et d'échanges entre les adhérents, préservant l'hétérogénéité du public et des tarifs abordables.
- Son implantation en centre ville favorise son accès de tous les points de la ville et participe à diversifier la proposition culturelle et sportive.
- L'association a acquis une solide expérience dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse en intégrant de plus en plus les problématiques de la famille.
- A travers l'origine des adhérents, la MJC répond aux besoins de loisirs et de services concernant les habitants, des communes environnantes et des autres communautés de communes qui travaillent à Vire.
- L'association bénéficie d'un soutien important de la municipalité de Vire tant sur le plan financier qu'en mise à disposition de locaux. La Ville est présente au sein des instances MJC par quatre représentants chargés de participer aux délibérations et aux décisions de l'association. Le Maire est membre de droit.

Concernant les **insuffisances**, nous avons pu mettre en évidence les aspects suivants :

- Nous constatons depuis plusieurs années une réelle difficulté à renouveler et étoffer les membres du Conseil d'Administration, malgré la volonté d'ouvrir et d'associer plus largement les personnes qui le souhaitent, aux instances statutaires.
- Malgré de nombreuses tentatives, le public des jeunes, même s'il est présent dans nos activités, n'éprouve pas le besoin ou ne trouve pas sa place dans la vie de l'association.
- Nous avons, à plusieurs reprises, tenté de solliciter l'expression des adhérents en souhaitant leur implication dans l'association. Leur réponse à cette démarche reste encore très timide.
- Malgré l'amélioration des outils de communication, l'utilisation que nous en faisons, n'est pas optimum et génère une carence de lien avec les adhérents.
- Notre mission de prise en charge des enfants et des jeunes laisse peu de place à l'accompagnement des familles.
- Le manque de définition du rôle de chacun dans le fonctionnement de la structure, personnel et élus bénévoles, a mis en évidence la nécessité de mettre en débat les orientations et les projets.
- La structure étant sujette à un faible renouvellement des salariés, le risque de s'inscrire dans une forme de routine existe.

- La nature des locaux, leur inadaptation à la fonction d'accueil d'un public et l'éclatement des lieux d'animation accentuent la difficulté de relation avec les adhérents.

## **G/ - Nos Problématiques**

*(Ensemble de constats qui amènent à la réflexion et au positionnement.)*

- Manque de participation des adhérents et absence des jeunes aux instances de débat et de décision.
- Peu de fréquentation des habitants de certains quartiers de la ville.
- Difficulté de transversalité dans la mise en œuvre des projets.
- Déficit de communication et d'information interne et externe.
- Besoin de retrouver le plaisir à être et à faire ensemble.
- Manque de disponibilité pour se consacrer à l'aide à la parentalité.

## **V - LES ENJEUX**

*(Problématique sur laquelle on veut agir parce que nous avons telle ou telle valeur.)*

En reprenant dans l'historique des MJC l'intérêt des maires pour ces structures où les jeunes se rassemblent, permettant ainsi d'entretenir une paix sociale et une paix urbaine, il est intéressant de noter qu'aujourd'hui ces difficultés resurgissent de façon plus criante avec le développement de la médiatisation. Celle-ci engendre à la fois une focalisation des écueils des programmes de lutte contre l'exclusion sociale et de pauvreté en général, dans les quartiers urbains comme en milieu rural, mais elle engendre aussi des attentes nouvelles de ces publics.

Or, une ville souhaitant à la fois donner de son cadre de vie une image attrayante pour les nouveaux habitants potentiels et les investisseurs, mais qui souhaite également répondre seule aux attentes croissantes se heurte souvent à l'écueil de l'aspect institutionnel de ses propres services. Pourtant, il s'agit là d'un enjeu majeur, tant au niveau politique que social. Politique pour les équipes dirigeantes en place, par la mise en œuvre de plans d'actions présentés à leur électorat, mais également par les incitations étatiques et l'émulation créées par les autres villes, social par la pression de la population.

Dans le contexte concurrentiel national et même régional, une ville souhaitant attirer ces investisseurs qui créeront l'activité nécessaire au maintien ou au développement de sa population doit montrer qu'elle peut satisfaire ses employés et leur assurer une qualité de vie suffisante. Les familles sont particulièrement sensibles aux possibilités d'activités de loisirs ludiques et éducatifs, sportifs, d'éveil, culturels, et aux politiques existantes en termes d'accessibilité tarifaire.

Nonobstant, il doit s'agir également d'une préoccupation de base pour les populations existantes afin de lutter contre les dégradations des relations sociales entre les différentes strates de la population et contre leurs conséquences.

### **« Ma MJC » : La population**

« Ma MJC », c'est sans doute le résumé de la philosophie de la MJC et de l'action qu'elle mène et qu'elle compte développer à court, moyen et long terme. L'implication bénévole, la participation des adhérents à la vie de l'association est le moteur principal de la structure. L'esprit associatif de la loi de 1901 (voir page 5) est le cadre idéal pour se confronter à des réalités nouvelles.

## **Un carrefour des idées et des hommes**

Nous voulons que la MJC soit une maison ouverte, dans le respect des individus, de l'équipe de professionnels, régie par des règles de vie souples et construites ensemble.

La MJC est et sera le lieu au croisement des idées, des générations pour contribuer au mieux-vivre global. La MJC doit être le lieu où l'on vient chercher l'information pour sa propre activité de loisirs, mais où, également, on vient chercher l'information sur les projets en cours parce que l'intérêt aura été suscité.

Le désintérêt consumériste doit laisser progressivement la place à la curiosité ponctuelle et au mode d'information personnel actif. Dans ces échanges, l'association s'attachera à favoriser la prise de responsabilité des jeunes dans les instances statutaires.

## **L'ouverture à tous les publics et particulièrement les jeunes**

La MJC s'attachera à « conquérir » ses publics les plus faibles en termes de fréquentation de ses activités et de participation aux projets, notamment la tranche d'âge 16-24 ans. Les écueils de temps libre dus souvent aux études et aux premières années de la vie active, souvent précaires, sont à prendre en compte dans les actions à mener pour que ces publics entrent davantage à la MJC. Leur dynamisme sera profitable à toute la maison, aidés par les permanents et les bénévoles. Des programmes spécifiques leur seront dédiés.

## **La mixité humaniste**

Une des ambitions principales de la MJC est que tous ces publics apprennent à vivre ensemble, à s'apprécier, à dépasser leurs différences, pour que des projets naissent et se réalisent, au sein de la Maison ou en dehors de la maison, preuve que le travail engagé donne ses meilleurs résultats.

## **La qualité**

Les objectifs généraux et les moyens de les atteindre, dont l'écoute, l'adaptation, engendrent des actions à mener dans des directions différentes. La structure doit pouvoir compter sur une équipe pérenne, et professionnalisée.

La MJC tient à la qualité de ses activités et de ses actions pour remplir les différentes missions qui lui sont confiées ou qu'elle s'assigne au fil du temps. Celle-ci se vérifie notamment dans la satisfaction des publics et dans la confiance créée avec eux.

Elle propose des plans de formation à ses salariés permanents mais également aux animateurs intervenants dans le cadre des centres de loisirs ou des activités de loisirs quotidiens. Ces animateurs seront non seulement plus compétents et plus en mesure de répondre aux publics, mais il s'agit en les fidélisant de pérenniser également les projets menés.

## **L'efficacité dans l'action**

La MJC souhaite qu'il y ait au fil du temps davantage de synergie entre les bénévoles et les animateurs professionnels. Les projets seront plus partagés, donc mieux portés et auront ainsi une meilleure assise locale. Leur portée et leurs retombées en seront plus grandes et auront plus de retentissement parmi les publics concernés.

Dans la valorisation des individus, chacun apporte sa contribution au projet global, en idées, en matériel, en soutien, en diffusion de l'information, en repérage des besoins. La MJC oeuvrera donc à une plus grande transversalité entre les « secteurs » coordonnées par les salariés permanents, et les activités.

## **La labellisation : reconnaissance**

Enfin, ces objectifs qualitatifs s'inscrivent aussi dans la démarche de labellisation des actions et des services gérés par la MJC. Cette reconnaissance du travail valorise l'équipe en place et les bénévoles qui y contribuent. Les publics peuvent également avoir davantage encore confiance dans la structure. De nouveaux publics seront sensibles à ces efforts. Cela constitue aussi une invitation lancée aux partenaires de soutenir dans le temps les actions locales menées par la MJC et de pérenniser par des soutiens financiers son fonctionnement.

## **Les partenariats intra et extraterritoriaux**

Les actions de la MJC sont liées aux partenariats qu'elle peut mettre en place avec la ville notamment, avec les structures internes au territoire virois (théâtre, bibliothèque, associations sportives...), mais également avec des partenaires extérieurs : Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Régional, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Europe...

Le contexte social et socioculturel en apparence peu dégradé n'incite pas à la mise en synergie des projets et des services.

Pourtant, les animateurs et intervenants sont amenés à côtoyer assez régulièrement des situations difficiles et des enfants en danger.

Ce manque de dynamique partenariale renvoie à chaque structure les difficultés qu'elle rencontre et son incapacité à agir seule sur les problèmes. Le cloisonnement des services de l'état, des collectivités territoriales, des associations accentue la difficulté d'apporter des réponses aidant la population à évoluer et à mener sa propre réflexion à partir de lieux d'échange et de confrontation.

Nombre de familles issues de quartiers urbains sont relogées dans le bocage sans qu'un accompagnement ne leur soit apporté dans le temps.

L'articulation des services, la mise en place d'espaces de concertation et d'information mutuelle participeraient à améliorer l'efficacité des structures en ajustant leur complémentarité.

La MJC doit continuer à inscrire et développer, dans tous les processus de projet, le principe d'intégrer une démarche partenariale adaptée.

Que ce soit sur le plan local en renforçant ses collaborations avec les services municipaux (CEL, CTL, EPN), les services de l'Education Nationale (voile scolaire, intervention d'animation droit de l'enfant, multimédia), les structures associatives et sociales locales, les organisme de formation ([P@T](#)).

Au-delà des limites de la commune, la mise en réseau des structures locales en direction des jeunes dans le cadre de la dynamique initiée par la DRDJS renforcera l'impact inter-communal de nos missions de même que notre participation à la dynamique départementale et régionale des différents réseaux (Label Enfants et Jeunes, Programme Européen pour la Jeunesse, Jury de Formation). L'appartenance de la MJC au réseau Ligue du Calvados permet d'intégrer une dynamique fédérale départementale, voire régionale, riche, enracinée dans l'Education Populaire, permettant d'alimenter la réflexion politique du Conseil d'Administration.

|  |
|--|
|  |
|--|

## VI - LES ORIENTATIONS

### **1/ - Faire en sorte que les jeunes trouvent leur place dans la société.**

*La MJC a un rôle à jouer dans l'accompagnement des jeunes à prendre une part active à la vie de la cité en tant que citoyen. L'association doit, à ce titre, susciter toute démarche favorisant une meilleure compréhension de l'association MJC et des associations en générale, adapter nos instances pour qu'ils y trouvent une place en fonction de leurs besoins.*

### **2/ – Conforter la structure dans son rôle de carrefour d'échanges, de débats, et d'expérimentations.**

*Au-delà des propositions, l'association doit entretenir tout ce qui peut susciter la réflexion qui peut déboucher sur l'innovation au service des habitants et des autres associations. Elle doit susciter et être partenaire de la dynamique locale.*

### **3/ - S'ouvrir au public le plus large.**

*Même si elle s'attache à privilégier le public jeune, l'association ne doit exclure aucune des composantes de la population, en favorisant les démarches intergénérationnelles qui enrichissent l'évolution de chacun.*

### **4/ - Favoriser l'accès à la culture, à l'éducation et aux loisirs pour l'épanouissement de chacun.**

*L'association MJC doit porter au travers de ses actions les valeurs d'Education Populaire et marquer ainsi, nettement, ce qui fait sa différence. Il est à souhaiter que les publics qui adhèrent à l'association le fassent plus en fonction de l'esprit qui nous anime que de l'offre de loisirs.*

## VII - CODE DES ACTIVITES

Par ce code, la M.J.C. définit l'esprit et les principes qui guident la mise en œuvre de ses activités.

Ce code résulte d'une consultation avec l'ensemble des acteurs de l'association.

Il garantit la cohérence des actions avec la philosophie et les valeurs exprimées dans le projet de structure.

Il est donc un guide référent pour les animateurs.

Chaque animateur aura le souci dans son activité :

- de mettre en œuvre les préceptes d'éducation populaire.
- de promouvoir la tolérance, la laïcité et le respect de l'autre dans sa personne et ses convictions,  
Dans le cas d'une pratique de compétition, il veillera à conserver le souci de l'intérêt collectif.
- de viser à l'épanouissement de chacun,
- de favoriser la convivialité dans l'activité et au sein de l'association,
- d'être le passeur entre les adhérents et l'association,
- d'entretenir la communication interne et externe,

Au-delà de ses compétences techniques, il aura la préoccupation d'être à l'écoute et d'être capable de s'adapter.

Il pourra être force de propositions dans des projets collectifs et acteur de la dynamique associative.

# ANNEXES

**Annexe 1 :**

cartes de situation : Vire dans la région, voies de communication.

**Annexe 2 :**

Données sur l'économie : entreprises, emploi.

**Annexe 3 :**

Organigramme de la MJC de Vire.

**Annexe 4 :**

Les équipements de la MJC dans la ville.

**Annexe 5 :**

Projet Educatif des Centres de Loisirs et Centres de Vacances.

**Annexe 6 :**

Grandes masses budgétaires de la MJC.

**Annexe 7 :**

- 1.- Origine géographique des adhérents.
- 2.- Répartition des adhérents par âge.
- 3.- Origine des adhérents virois.
- 4.- Fréquentation des activités.

## Annexe 1

### Vire et la Région



### Vire dans le Département



**Données sur l'économie : entreprises, emploi**

Evolution des **actifs** dans chaque secteur d'activité dans le bassin d'emploi de Vire de 1990 à 1999

|              | <i>nombre d'actifs</i> | <i>évolution de 1990 à 1999</i> |
|--------------|------------------------|---------------------------------|
| agriculture  | 3 317                  | - 41.8%                         |
| industrie    | 5 958                  | 0.5%                            |
| construction | 1 133                  | 9.8%                            |
| commerce     | 2468                   | - 0.2%                          |
| services     | 8 570                  | 11.2%                           |
| total        | 21 446                 | - 6.1%                          |

Hypothèse tendancielle pour 1999-2015 - 2 560 soit - 10.5%

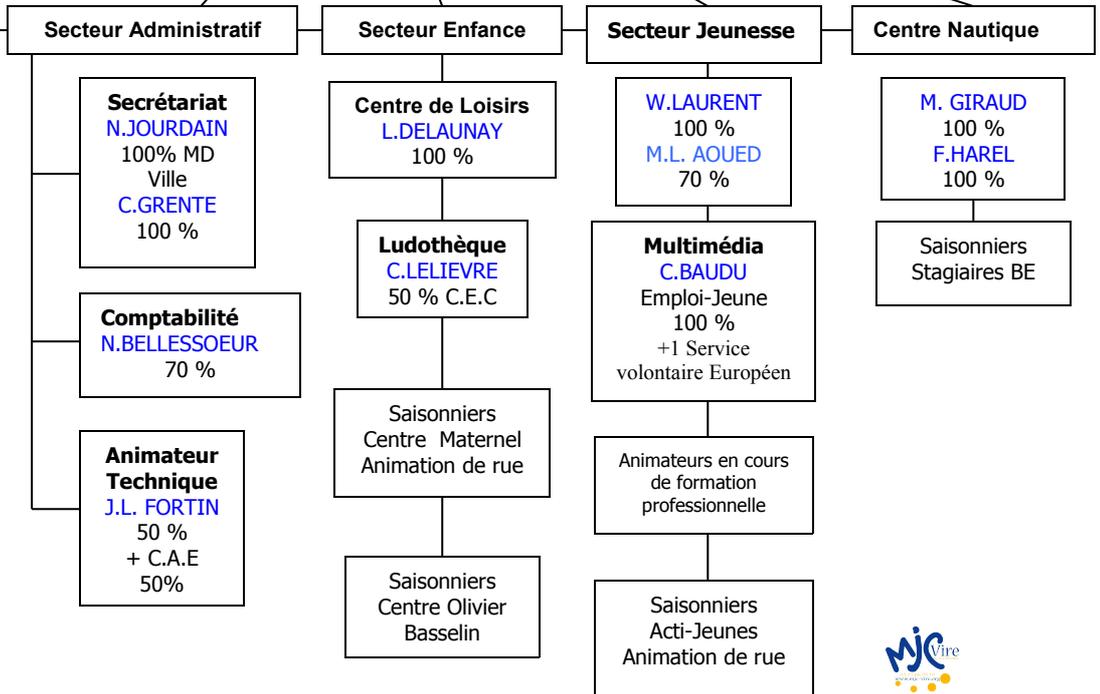
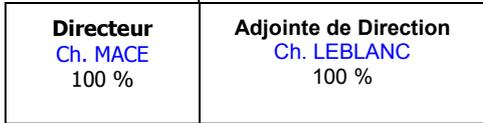
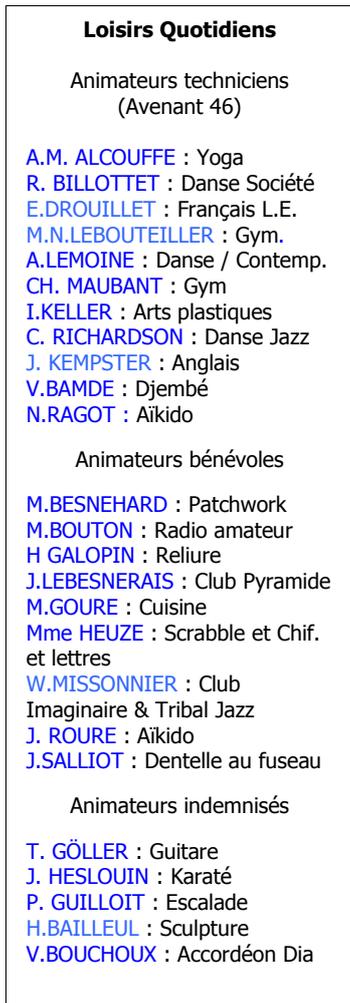
**Taux de chômage officiel** (au sens du BIT) en 2002 : **Vire 7 %** contre **8.7%** pour l'ensemble de la **Basse Normandie** mais : ce taux est de **24.5% pour les jeunes** (contre 24% en BN).

Dès lors, on comprend que les départs soient surtout le fait des jeunes.

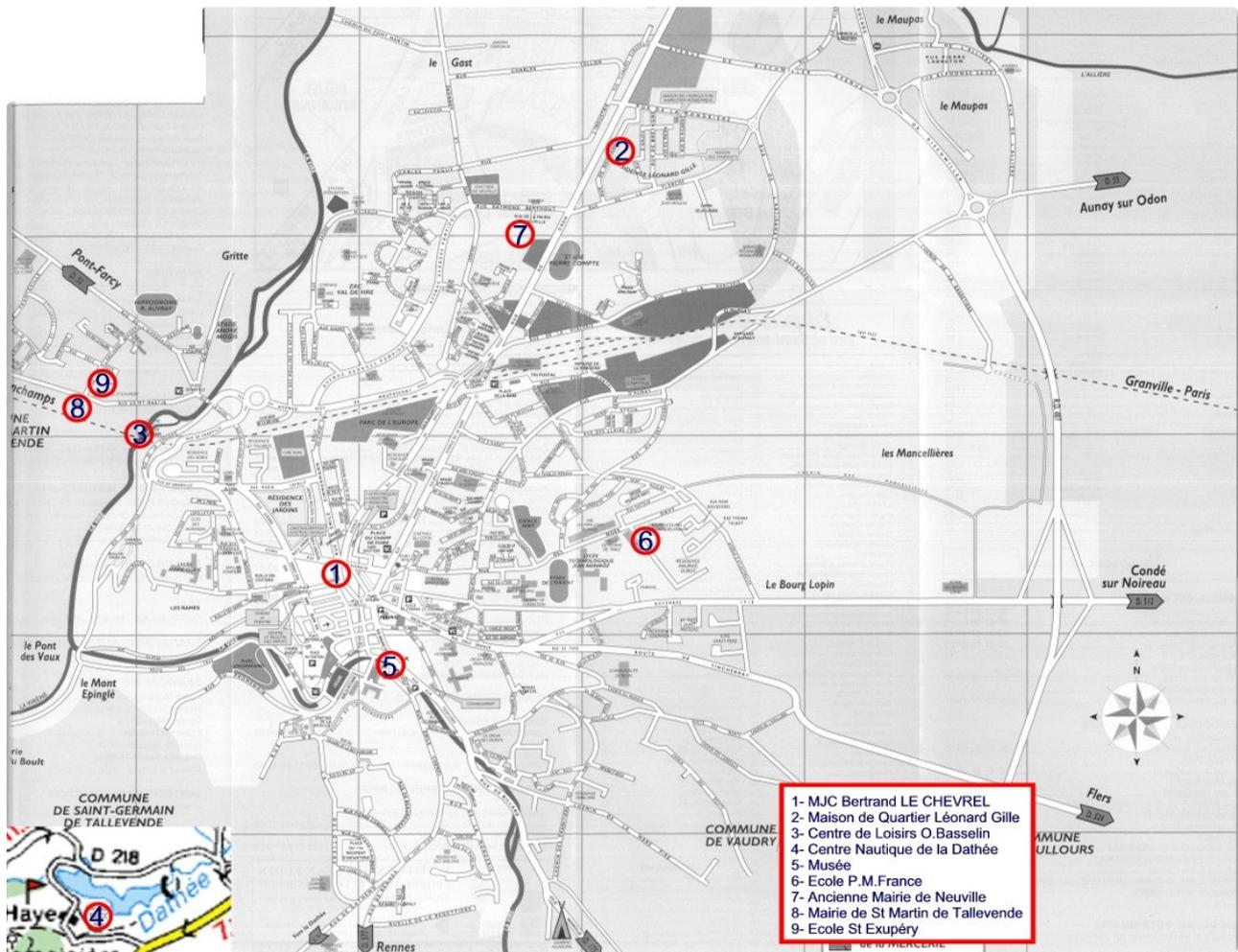
Le nombre des moins de 25 ans a diminué d'environ 13% pour l'arrondissement de Vire contre 3% pour le département, c'est la zone de Condé-sur-Noireau qui est la plus touchée avec une baisse de 24%

## Annexe 3

### ORGANIGRAMME



**Les Equipements de la MJC dans la ville**



## Annexe 5

### **PROJET EDUCATIF DES CENTRES DE LOISIRS ET CENTRES DE VACANCES**

#### Les Objectifs généraux :

(En direction des enfants, des jeunes et des adultes co-éducateurs)

#### **Favoriser la socialisation**

Respect de soi, de l'autre, de l'environnement.

Favoriser les échanges entre enfants/enfants, enfants/adultes, adultes/adultes.

Favoriser la vie et les pratiques démocratiques

#### **Favoriser le développement et l'épanouissement individuel et collectif,**

Susciter la motivation, la découverte, l'envie de découvrir.

Favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et de responsabilité.

Valoriser les individus dans leurs spécificités et leurs richesses.

Favoriser l'expression sous toutes ses formes

Veiller au respect de l'individu à travers ses besoins fondamentaux et Rythmes de vie (notion de vacances).

Veiller à la sécurité et à la protection des publics accueillis.

Initier et former aux notions de liberté, de libre choix et de responsabilité au sein du groupe.

#### **Favoriser la communication et l'information,**

Veiller à la circulation de l'information, à la connaissance mutuelle des pratiques entre travailleurs sociaux et association.

Faire connaître et valoriser notre projet auprès des autres instances et des familles.

## **Favoriser un contexte d'innovation et d'expérimentation**

### **Valoriser la réflexion, la formation et l'apprentissage**

Etre un lieu de ressources pour les animateurs, les bénévoles, les parents.

Favoriser la formation de chacun.

Valoriser les compétences et les échanges de savoir.

### **Participer à la continuité éducative**

(Parents, enseignants, travailleurs sociaux, structures éducatives, judiciaires, associations...).

En veillant à la spécificité du champ d'intervention.

Avoir le souci de la vigilance éducative.

Favoriser les relations avec les parents, susciter le souci éducatif et l'expression des parents par des instances adaptées.

Associer les parents aux projets.

Appréhender notre public dans sa globalité.

Etablir un climat de confiance entre tous les partenaires potentiels.

## Annexe 6

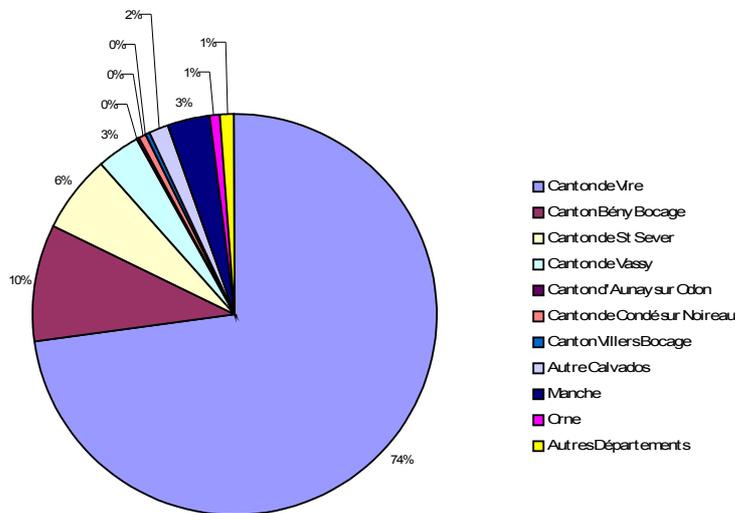
### GRANDES MASSES BUDGETAIRES DE LA MJC Exercice 2004

|                    |                |                              |                |
|--------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Charges            | 232 893        |                              |                |
| Frais de personnel | 620 899        |                              |                |
| Dotations          | 31 682         |                              |                |
|                    |                | Ressources propres           | 261 141        |
|                    |                | Prestations CAF              | 47 764         |
|                    |                | Subventions Ville de Vire    | 114 702        |
|                    |                | Remboursement salaires Ville | 314 103        |
|                    |                | FONJEP                       | 10 980         |
|                    |                | Autres subventions           | 25 081         |
|                    |                | CNASEA                       | 51 613         |
|                    |                | Uniformation                 | 15 887         |
|                    |                | Autres remboursements        | 35 377         |
|                    |                | Résultat déficitaire         | 8 826          |
| Budget Global 2004 | <b>885 474</b> | Budget Global 2004           | <b>885 474</b> |

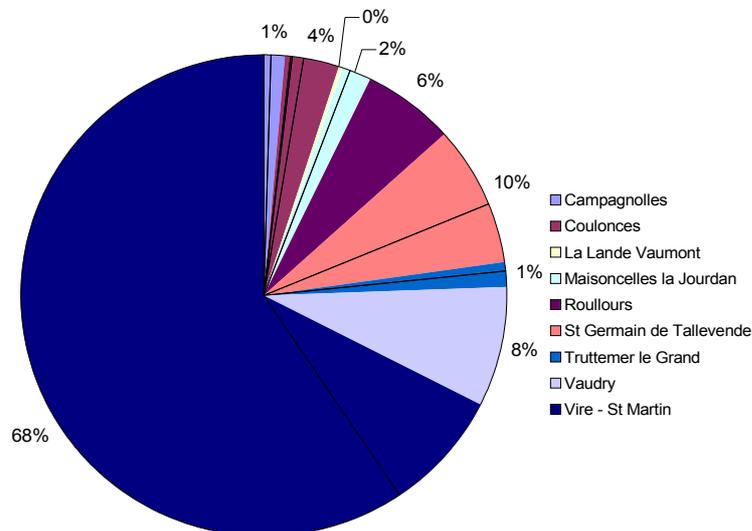
## La MJC dans le Territoire

- ↳ La MJC touche, à travers ses 1843 adhérents, une population au-delà de la commune.
- ↳ Il existe une communauté de commune, mais celle-ci ne s'est pas dotée des compétences nous concernant.
- ↳ Les communautés de communes se sont dotées d'infrastructures d'animation, mais notre structure demeure un pôle d'attraction lié à la proximité, le lieu de travail et de scolarisation du public.
- ↳ Les habitants de la commune de vire représentent la moitié des adhérents de l'association.

Répartition par origine géographique  
saison 2003/2004



Répartition des adhérents originaires du canton de vire  
saison 2003/2004



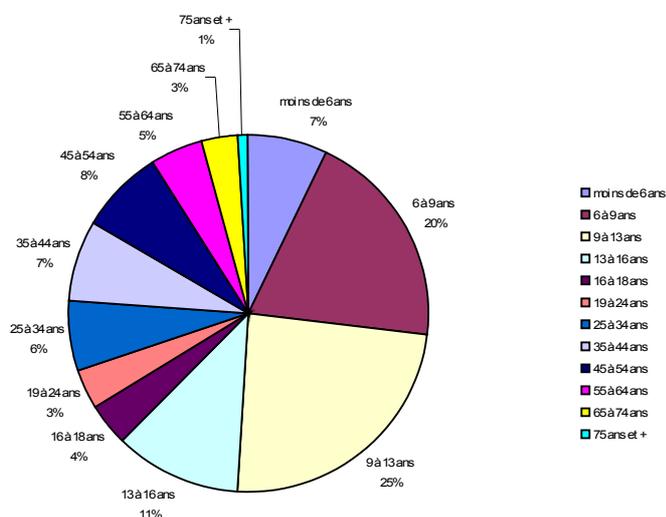
## Annexe 7.2

### LES ADHERENTS

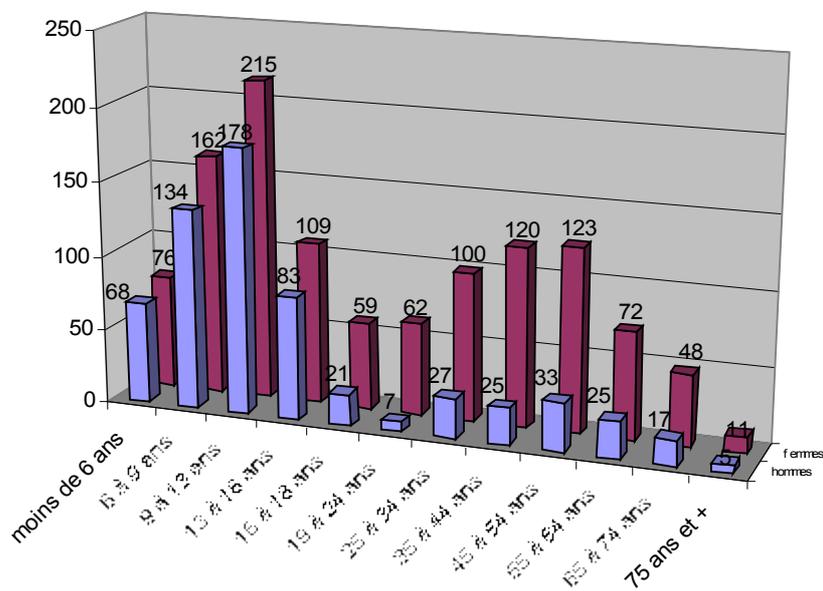
- ↳ Rajeunissement du profil des adhérents depuis 1999.
- ↳ 30% ont de 9 à 13 ans, 62% ont moins de 18 ans
- ↳ Faible fréquentation de jeunes de 16 à 25 ans. Constat d'une volatilité importante de ce public
- ↳ 2/3 des adhérents sont du sexe féminin lié à la nature des activités proposées.
- ↳ 29 structures ( écoles, asso, etc.) sont adhérentes de la mjc.
- ↳ 1/2 des adhérents sont issus de vire.
- ↳ 72% sont issus du canton dont 2/3 de vire.
- ↳ Question : que font les jeunes de 16 à 18 ans dans la MJC?\*
- ↳ Des jeunes participent à des animations et ne sont pas adhérents, ils représentent

.....

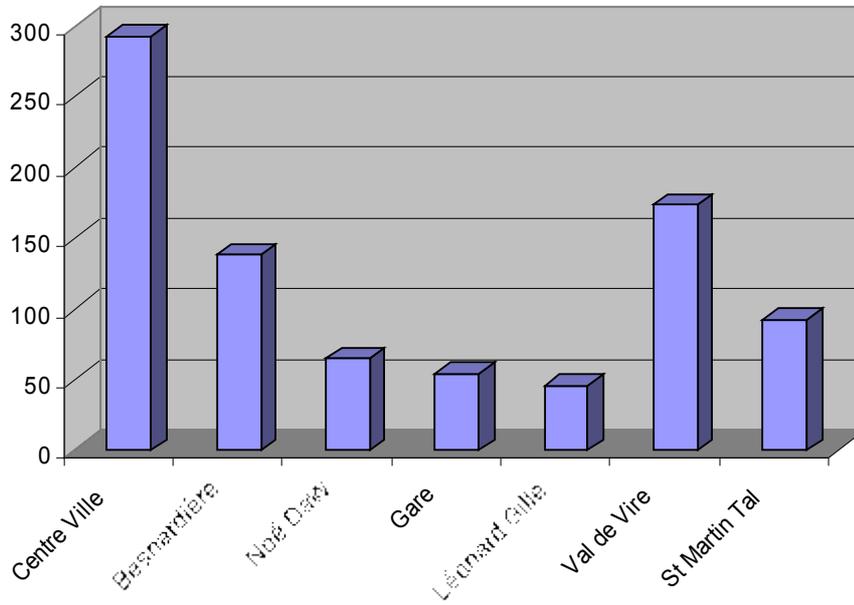
Répartition des adhérents par âge  
saison 2003/2004



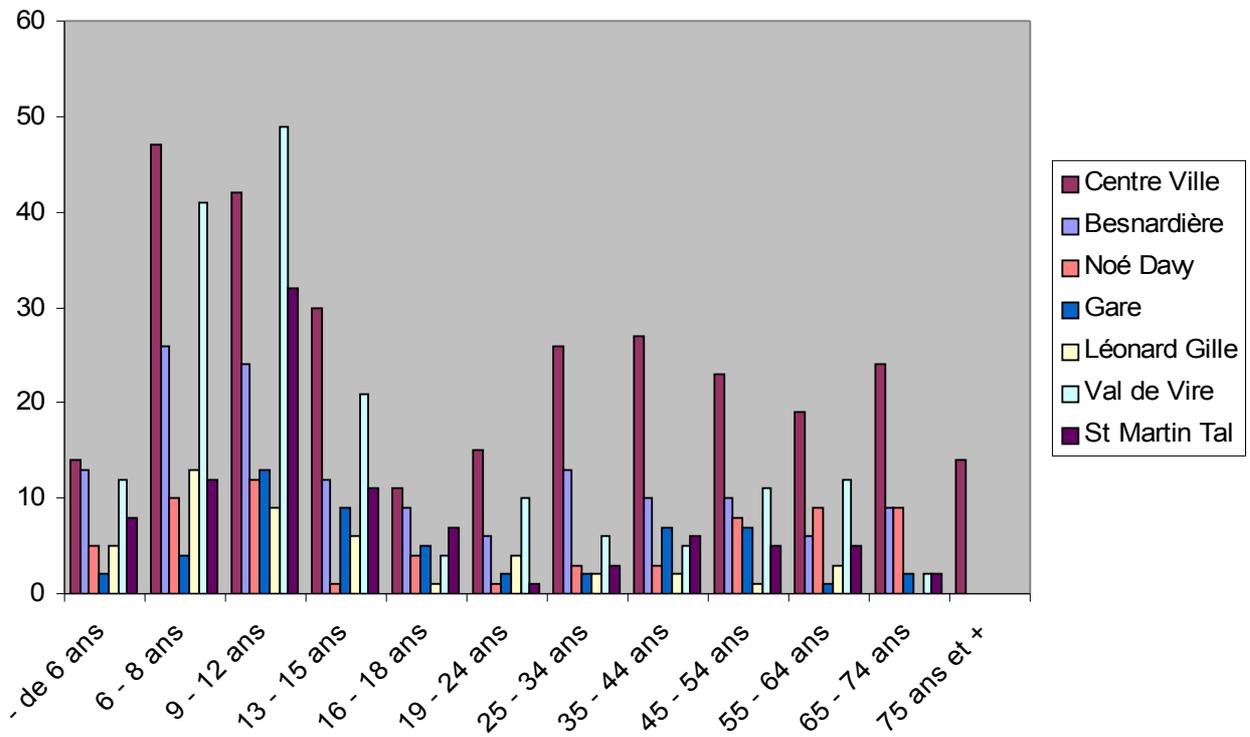
Répartition des adhérents par âge et sexe  
saison 2003/2004



Répartition par quartier  
tous âges confondus



Répartition par quartier et tranches d'âge



## Annexe 7.4

### LES ACTIVITES

- ↳ Les Loisirs Quotidiens représentent 1267 adhérents.
- ↳ Nos tarifs sont différenciés vire / hors vire et allocataires / non-allocataires pour les CLSH, ils sont identiques pour les Loisirs Quotidiens quelque soit l'origine géographique et l'âge. Excepté pour les demandeurs d'emploi, à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, les bénéficiaires du RMI et les étudiants qui bénéficient de 10% de remise.
- ↳ Le prix de l'activité varie en fonction du statut bénévole ou salarié de l'animateur.
- ↳ Mutualisation des moyens entre les secteurs

Evolution de la fréquentations par types d'activités  
selon les saisons

